



Propreté publique

**Administration communale
de Saint-Gilles
Service Propreté publique
Chée de Forest, 63
1060 Saint-Gilles
Tél.: 0800/97613 – Fax : 02/544.10.59
E-mail: proprete.1060@stgilles.brussels**

Concerne : Enlèvement de graffiti

Je soussigné(e) (nom, prénom)

N° tél : Adresse E-mail :

Déclarant être (cochez la bonne option)

propriétaire. N° registre national (obligatoire) :

gestionnaire de dossier et/ou syndic. N°TVA (obligatoire) :

de l'immeuble sis à
à 1060 Saint-Gilles.

autorise l'équipe anti-graffiti de la commune de Saint-Gilles à intervenir pour le nettoyage gratuit de la surface souillée par des graffitis et/ou tags.

La surface souillée :

- Endroit de la souillure (ex : porte - façade - volet - ...)
.....
- Matière de la surface à nettoyer (ex : pierre bleue – porte en bois – volet PVC - ...)
.....
- Superficie :

Cette intervention aura lieu en fonction du planning de l'équipe et des conditions météorologiques.

Date et signature :

(voir infos complémentaires au verso)



Informations complémentaires

1. La présente autorisation a une durée de 1 an et permet à l'administration communale de Saint-Gilles d'intervenir chaque fois que cela est nécessaire pour assurer l'enlèvement de tags et/ou graffitis sur la façade du bien immobilier.
2. La commune s'engage à effectuer l'ouvrage selon les règles de l'art. Elle n'encourt toutefois qu'une obligation de moyen: elle mettra tout en œuvre pour effacer les graffitis, dans la limite de ses moyens techniques et budgétaires.
3. La commune se réserve le droit d'interrompre le nettoyage si elle constate que le traitement a des conséquences non prévues ou ne donne pas le résultat escompté. La commune peut suspendre le nettoyage si les conditions climatiques sont défavorables ou en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra lui être réclamée.
4. Le demandeur renonce à toute forme de recours à l'encontre de la commune, sauf cas de négligence avérée lors du nettoyage du bien immobilier.
5. Le demandeur a la possibilité, à tout moment, de mettre fin à la présente autorisation par envoi d'un courrier postal adressé au service de la Propreté publique de l'administration communale de Saint-Gilles – Chée de Forest 63 à 1060 Saint-Gilles, ou par E-mail à l'adresse : proprete.1060@stgilles.brussels